



LE BROC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 24/06/2024**

N° 2024-045

Nombre de Membres	
Effectif légal	<b>15</b>
En exercice	<b>15</b>
Présents	<b>9</b>
Pouvoirs	<b>1</b>
Suffrages exprimés	<b>10</b>

Vote pour	<b>10</b>
Vote contre	<b>0</b>
Abstention	<b>0</b>
Ne participe pas au vote	<b>0</b>

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, les membres du conseil municipal de la Commune de LE BROC, sous la présidence de Monsieur HEURA, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 19/06/2024

PRÉSENTS : Mmes et MM. BERNARD – BUCARO – HEURA – KARROUCHI – LAMY – PALAGONIA – PIROUD – SION – YACOUN

REPRÉSENTÉE : Mme ADAMO par M. HEURA

ABSENTS : Mmes AUDIBERT C – ROUX – SNITSELAAR et MM. AUDIBERT R – DALIBARD

Secrétaire de séance : M. BUCARO

**RESSOURCES HUMAINES  
CREATION D'EMPLOI NON PERMANENT  
Accroissement temporaire d'activité – Article L 332-23-1 du CGFP**

**Le Maire,**

**Vu** l'article L313-1 du Code général de la fonction publique qui indique que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

**Vu** le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 20/11/2023

**Vu** le code général de la fonction publique et notamment article L332-23-1 relatif au recrutement temporaire d'agent contractuel sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

**Considérant** qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au sein du service enfance

**Propose la création des emplois non permanent suivants :**

CADRE D'EMPLOI	GRADE	Temps de travail hebdomadaire	Nombre de poste	Fonction	Durée
<b>ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION</b>	<b>Adjoint d'animation</b>	35h/35h Soit 100% d'un temps complet	1	Animateur	<b>12 mois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024</b>
<b>ASSISTANTS TERRITORIAUX D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE</b>	Assistant d'enseignement artistique	7h/ 20h00 Soit 35% d'un temps complet	1	Professeur de flute	12 mois à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2024

**AR Prefecture**

006-210600250-20240624-2024\_045-DE  
Reçu le 26/06/2024  
Publié le 26/06/2024

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur Le Maire entendu

**DECIDE** de créer les emplois proposés dans le tableau ci-dessus

**AUTORISE** le maire à recruter les agents contractuels selon le grade indiqué.

**S'ENGAGE** à inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi

**MET** à jour le tableau des effectifs

**Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus  
indiquée,  
Pour Extrait conforme,**

**Le Maire,  
Philippe HEURA**

